

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteur 5 : "Canebiers et environs"

**MERCREDI 28 MARS 2012 à 18 heures,
Ecole de Voile**

Etaients présents :

Monsieur le Maire

Mme ANSELMi, adjointe, présidente du quartier,

M. Pierre RESTUITO, adjoint, coprésident du quartier,

Mme TURION, administrée, coprésidente adjointe du quartier,

M. GIRAUD, adjoint, coordinateur des "comités de quartiers",

MM. HAUTEFEUILLE et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mmes SERRA et ISNARD, conseillères municipales,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. LESCA, directeur des services techniques municipaux,

M. DUBOIS, chef de poste de la police municipale,

Melle CAMBAY, responsable du service municipal de l'Environnement,

M. ILBERT, agent technique municipal.

Mesdames et Messieurs les administrés.

* * *

M. GIRAUD ouvre la séance et rappelle qu'il s'agit de la neuvième session des "Comités de Quartiers". Après ces multiples rencontres avec les administrés, le résultat semble positif car de moins en moins de doléances sont enregistrées.

A l'appui d'un document power point projeté, l'ordre du jour est examiné.

FUTURS LOGEMENTS

Conformément aux engagements pris par la Municipalité, 182 logements locatifs pour actifs, ainsi que des places de parkings, seront livrés fin 2013 / début 2014, sur les trois sites dits du Couvent, de la Dalle des Lices et de l'ancien Hôpital.

POLE ENFANCE

Ce site regroupera l'ensemble des services de la petite enfance tels que la crèche, la cuisine centrale, le service scolaire municipal, le centre de loisirs sans hébergement, ainsi qu'une aire de jeux.

CATASTROPHE NATURELLE

Les intempéries du mois de novembre dernier ont occasionné de très nombreux dégâts sur notre littoral.

Le sentier est actuellement en cours de réhabilitation avec notamment l'évacuation par la mer des végétaux en provenance de l'Italie. L'entreprise FAUCON, en relation avec le service municipal de l'Environnement et une entreprise spécialisée, sont en charge de ces travaux. Ces encombrants seront ensuite récupérés par le SIVOM.

Il s'agit d'un travail très important qui nécessite de nombreux frais. La Ville ayant déposé un dossier permettant d'être classée en état de "catastrophe naturelle" espère obtenir une subvention d'environ 100. 000 €.

RUISSEAU de la MOUTTE

Un recalibrage des busages vient d'être réalisé, ainsi qu'un réaménagement de la route. Aux abords, des cadres en béton ont été posés de manière à dévier l'eau vers les Salins.

Ces travaux permettront d'améliorer l'écoulement des eaux de pluies lors des fortes précipitations.

Monsieur le Maire intervient pour préciser que la décision de réaliser ces travaux a été prise suite à une visite sur place, notamment après la construction de l'hôtel SEZZ car il avait été constaté de nombreux désordres.

Dans les prochains jours, les berges du ruisseau seront confortées afin d'assurer la sécurité.

RALENTISSEURS

Après avoir identifié le problème de circulation à grande vitesse route des Salins et à la demande des riverains, la Ville a créé des ralentisseurs. Après une période d'adaptation, ces équipements sont à présents opérationnels.

Il est rappelé la limitation de vitesse fixée à 30 km/h maximum lors du franchissement des ces derniers.

De plus, deux équipements supplémentaires seront prochainement réalisés au niveau du chemin de la Fontaine du Pin et au bout de la route des Salins.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est impératif de sécuriser certains endroits accidentogènes de la Commune.

CHEMIN de la TREILLE

Une entreprise spécialisée intervient sur cette voie.

Durant les quelques jours suivants, il est recommandé de rouler avec prudence et à faible allure. La signalisation sera mise en place.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont été réalisés à la demande des riverains.

SANITAIRES de l'ECOLE de VOILE

Chaque fois qu'un équipement est réhabilité, il convient de mettre en application la loi concernant l'accès aux personnes à mobilité réduite, conformément à la loi Handicap.

Dans ce cadre, d'importants travaux ont été réalisés au niveau des sanitaires de l'Ecole de Voile.

Il est rappelé qu'à l'initiative de Monsieur le Maire, une rencontre avait été organisée entre l'UST Voile et l'école de voile municipale afin de mettre en place une fusion au sein du même équipement dénommé dorénavant "base nautique".

Après deux ans d'expérience, la base nautique tropézienne est la plus fréquentée de toute la Méditerranée. Durant l'été, de nombreux stages y sont organisés et les membres du club obtiennent d'excellents résultats.

Il est à souhaiter que dans un avenir proche, le bâtiment puisse être réhabilité.

CHAUVES SOURIS

Dans le cadre de la lutte durable contre les moustiques, 55 nichoirs pour chauves-souris ont été installés sur le territoire communal. D'ici la fin de l'année, 50 nichoirs supplémentaires sont prévus, dont 30 aux abords de la Citadelle et de la colline de la Potence.

Une chauve-souris peut consommer en moyenne de 600 à 800 moustiques par nuit. Actuellement, 40 % des nichoirs sont habités. Une réussite très rapide selon le Groupe Chiroptère de Provence (GCP) qui accompagne la Commune dans le choix des emplacements de ces nichoirs et a assuré la formation des agents du service municipal de l'Environnement à "la biologie des chiroptères".

Les particuliers intéressés par la pose de nichoirs sont invités à se rapprocher du service municipal de l'Environnement qui communiquera les coordonnées de sociétés spécialisées en la matière et les conseils d'installation.

Il est rappelé que l'action des chauves souris est extrêmement importante car les traitements appliqués contre les moustiques ne traitent que les larves. Ces animaux sont protégés et totalement inoffensifs.

MOUILLAGES ORGANISES

Durant l'été, la baie des Canebiers est particulièrement fréquentée par de gros bateaux. Lorsque ces derniers remontent leurs ancres, ils abiment les fonds marins et notamment les posidonies.

Il a donc été décidé d'organiser au mieux les mouillages. Une étude est en cours portant sur un périmètre bien défini. Des corps morts y seront installés et les bateaux viendront s'y amarrer sans jet d'ancre.

Il s'agit d'un projet concernant un site protégé, donc soumis à autorisation auprès des Affaires Publiques de l'Etat. Il nécessite un dossier très complexe. L'objectif est de sauvegarder les herbiers de posidonies et d'organiser les mouillages. La capacité de fréquentation du site s'en trouvera réduite.

Ce projet ne sera pas réalisé avant l'été 2013.

Monsieur le Maire précise que compte-tenu des lourdeurs administratives du dossier, il est certain que les mouillages organisés ne seront pas installés cette année. Les élus ne souhaitent pas que cette organisation entraîne trop de contraintes pour les usagers tropéziens. Le service sera certainement payant mais uniquement la nuit. Ce projet tiendra compte de tous les usagers du plan d'eau (baigneurs, plaisanciers, usagers de l'école de voile,...).

Cette organisation n'a pas pour but d'augmenter la fréquentation du lieu mais au contraire de préserver cet espace constituant un des derniers espaces de liberté.

ENVIRONNEMENT

Il est rappelé que les déchets dits D3E (déchets d'équipements électroniques et électriques) peuvent être déposés gratuitement tous les jours ouvrables sur l'aire de stockage, route des Salins.

Grâce à la collaboration des administrés, 6879 appareils ont été récupérés en 2011, dont, à titre d'exemple, 763 écrans d'ordinateurs.

Auparavant, ces appareils étaient récupérés dans le cadre des encombrants puis enterrés, sans aucun traitement. Dorénavant, ils sont recyclés.

Pour tous les autres encombrants, il s'agit d'une collecte différente. Pour des questions de sécurité, ils sont collectés, sur le site, uniquement les lundis matins.

LA PAROLE AUX ADMINISTRÉS

Vélos

Certaines associations gèrent la récupération des vélos déposés aux décharges, leur recyclage et leur remise en circulation. Il serait peut être souhaitable de communiquer à ce sujet afin que les personnes désirant jeter leurs vélos contactent ces bénévoles.

Cette information est prise en compte et une réflexion sera menée sur ce thème.

Moustiques

Il y a quelques années, les moustiques ne génèrent pas autant de nuisances. En revanche, depuis deux ou trois ans, une invasion est constatée.

Ce phénomène s'explique par les périodes de sécheresse qui ne favorisent pas la prolifération de ces insectes.

Actuellement, la Ville fait procéder à 12 traitements biologiques par an (et plus si nécessaire) au niveau de tous les points humides de la Commune (bord de mer, étang des Salins, ruisseaux, ...). Il est toutefois demandé la collaboration sérieuse des administrés. Il est en effet très important qu'ils soient sensibilisés sur ce thème.

Toutes les informations en la matière sont à disposition auprès du service de l'Environnement.

Chemins Pinet / Capon

Il est constaté une circulation à grande vitesse sur ces voies, notamment des camions.

La réglementation limitant la vitesse dans ce secteur est en place et des contrôles de police sont effectués.

Piste cyclable

Les riverains de la route des Salins évoquent l'éventuelle réalisation d'une piste cyclable, route des Salins.

Monsieur le Maire précise que cette voie est particulièrement fréquentée, notamment par les jeunes qui se rendent à la piscine, au collège, à l'école de voile ou aux plages. Ce projet nécessiterait des travaux extrêmement importants. Il doit être intégré dans une réflexion globale.

Certaines communes créent des zones de cohabitation (voitures, piétons et cyclistes). Il serait peut être envisageable de réaliser un tel espace, route des Salins.

Le débat est ouvert sur ce thème entre les élus. Une telle zone existe déjà à SAINT-TROPEZ, sur le port, sans trop d'accidents. Mais, sur la route des Salins, les automobilistes se sentent prioritaires et ne concéderont jamais une partie de leur espace aux piétons ou cyclistes.

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut tenir compte de la caractéristique particulière de la circulation à SAINT-TROPEZ. De plus, la densité des deux roues y est très importante.

CONCLUSION

Monsieur le Maire se félicite de la tenue de ces rencontres et rappelle leur importance, ainsi que celle du suivi des doléances. Si les engagements n'ont pas été respectés, cela doit être expliqué.

Pour les élus, ces réunions sont d'un grand intérêt car elles entretiennent un dialogue et une écoute. Grâce aux comités de quartiers, des réactions plus générales sont constatées.

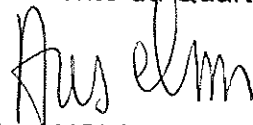
Tous les problèmes ne sont pas résolus, mais les choses se sont considérablement améliorées grâce au dialogue. L'expérience conduite jusqu'ici est globalement positive. La présence des participants le prouve.

Monsieur le Maire tient à remercier les participants pour leur collaboration, ainsi que l'équipe d'animation de ces rencontres.

* * *

La séance est levée à 19 heures 30.

La Présidente du Quartier,



Andrée ANSELM I